



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 13538

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la sécurité maritime. Dans son rapport de novembre 2012 sur « la sécurité des navires et de leurs équipages », la Cour des comptes recommande de procéder à la réorganisation du réseau des centres et aux réallocations de moyens permettant une meilleure adéquation du dispositif aux charges réelles et priorités résultant des enjeux européens (État du port) et nationaux (secteur de la pêche) en mettant en place un système de « *reporting* » centralisé alimentant un système de contrôle de gestion moderne et performant. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

L'application GINA (gestion des informations numériques aéroportées), qui a bénéficié d'une évolution significative en 2011 et 2012, deviendra un système d'information décisionnel à la fin de l'année 2013 et permettra un « compte rendu » beaucoup plus fin qu'actuellement. La recommandation de la Cour des comptes vient ainsi confirmer la décision prise par la direction des affaires maritimes (DAM) de se doter d'un tel outil en 2011. Par ailleurs, dans le cadre du management des centres de sécurité des navires (CSN), la DAM a procédé, pour l'exercice budgétaire 2013, à un rééquilibrage des effectifs des inspecteurs de la sécurité des navires des CSN. Celui de Marseille, par exemple, qui est très sollicité pour les inspections à mener, au titre du contrôle des navires étrangers par l'État du port, voit son effectif augmenter alors que certains centres de Bretagne, dont la charge de contrôle dans ce domaine a diminué, ont un plan d'armement revu à la baisse. Ce mode de management permet ainsi d'adapter l'enveloppe existante aux évolutions du plan de charge des CSN.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13538

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7344

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2907